Mouveaux. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal a ouvert hier sa session de novembre. La séance était présidée par M. Varasse-Bourgoie, maire.

Etaient présents : MM. Cornille Mulliez et J.-B. Lepers, adjoints; Louis Pollet, Louis Picavet, J.-B. Poissonnier, Henri Bataille, Victor Vincent, J.-B. Lebeucq, Louis Carlier, Agathon Mortagne, Louis Lepers, Edouard Lefebvre, Théodore Mazure, Henri Delmazure, J.-B. Millescamps, Désiré Duhem, Paul Duhamel, Louis Decottignies et Alphonse Lepers.

Etaient absents : MM. Henri Stindre, Clarisse et Désiré Six.

Chemins vicinaux. — Le budget pour 1894, dressé par l'agent-voyer cantonal, s'élève en recettes et en dépenses à 3.740 fr.

Une longue discussion s'engage sur le maintien ou la suppression des prestations en nature. Finalement le statu-quo est adopté par 10 voix contre 8.

Un vif incident. — Au moment de passer au vote, M. Lepers, adjoint, demande si M. Carlier veut prendre part au scrutin. Il a envoyé au préfet la lettre de démission du conseiller visé, et jusqu'ici il n'a pas eu connaissance d'aucune pièce officielle retirant cette démission.

M. Carlier replique avec une extrême vivacité et dit notamment à M. Lepers : « Je sais que ce serait pour vous un vif plaisir de ne plus me voir ici. »

Revision des listes électorales. — MM. Louis Picavet, Louis Pollet et Désiré Six sont maintenus comme délégués pour la revision de la liste électorale.

Bureau de poste. — M. le Maire donne communication du plan et des devis dressés par M. Croin, architecte, pour la construction d'un bureau de poste. La dépense serait de 12.500 fr.

Ce projet est renvoyé aux commissions des finances et des travaux pour aviser conjointement avec M. Croin s'il ne serait pas possible de réduire la dépense à 10.000 francs.

Organisation des hôpitaux de campagne. — La demande des dames françaises dont la présidente est Mme Foucher de Careil est renvoyée à la session de février afin de voir ce que voteront les autres communes.

Réception des pompiers. — En revenant du concours de Fives où ils avaient remporte le fer prix, les pompiers ont bu 30 bouteilles de vin à fr. Un crédit est ouvert à ce sujet.

Habillement des gardes-champêtres. — Il s'agit de l'uniforme de fatigue. La dépense avait été l'année dernière de 180 francs. Le Conseil décide de s'adresser à une maison qui a la spécialité de ces vêtements, dans le but de réduire la dépense.

Service télégraphique. — Un crédit de 100 fr. est voté afin de payer le traitement du facteur qui sera chargé du service de dépêches jusqu'à la session de février.

La croix du clocher. — La réclamation de M. Carlier-Vandebeuque, l'entrepreneur qui a réparé la croix du clocher abattue lors de la tempête du 10 février, est repoussée. Il s'agissait d'une somme de 175 fr. mais on fait observer qu'il existait un contrat.

Les arbres du cimetière. — Il y a 45 peupliers à remplacer : le Conseil vote à ce sujet un crédit de 70 fr.

— Avant de lever la séance M. Carlier revient encore sur les motifs qui lui avaient fait donner sa démission : Il demande qu'à l'avenir le vérificateur des poids et mesures soit obligé, comme le prescrit la loi, de se rendre au domicile des intéressés. Il affirme avoir porté tous ses poids, ajoutant que c'est le vérificateur qui avait omis d'en poinçonner deux.

La séance est levée à 9 h. 45, et la session de novembre est close.

LILLE

Baccalauréat ès sciences complet. — Ont été admis définitivement : MM. Millescamps, Minet, Picard, Raux, Renaux, Vergnèle, Zimmermann, Dethoor, Queny, Lambert.

Soutenance de doctorat en théologie. — Hier, dans la grande salle du collège théologique, M. le professeur Chollet a soutenu sa thèse de doctorat sur la *théorie catholique de la lumière.* Une assistance d'élite, représentant, avec le corps universitaire, les deux diocèses de Cambrai et d'Arras, ainsi que les ordres religieux, avait tenu à témoigner, par sa présence, sa vive sympathie au jeune et savant candidat.

La thèse, contenue dans un fort volume in 8°, de 330 pages environ, traite avec une rare lucidité les questions les plus graves de la métaphysique et de la théologie.

La discussion d'usage, qui a duré plus de deux heures, a porté sur les points les plus délicats de la doctrine exposée dans l'ouvrage : Mgr le recteur, M. le doyen Moureau, MM. les professeurs J. Didiot et Pillet ont félicité le candidat de sa science, sans toutefois lui ménager leurs objections et leurs difficultés ; leur argumentation a fourni à M. Chollet l'occasion de montrer une fois de plus les qualités de netteté et de profondeur que révèle son enseignement à la Faculté.

Il a dû ensuite, et ce n'était point la partie la moins piquante de la soutenance, répondre aux objections improvisées du R. P. Steiger, ancien professeur de la faculté; il l'a fait à l'honneur de son contradicteur et au sien.

M. Chollet a été proclamé docteur aux applaudissements de l'assistance, qui s'est retirée en commentant vivement les résultats heureux du haut enseignement théologique de Lille.

Le départ des jeunes soldats. — Jeudi a eu lieu la mise en route des derniers bataillons de recrues affectés aux subdivisions paires. Aussi gais et non moins alertes, nos jeunes soldats se sont rendus à la citadelle escortés d'amis et de parents toujours nombreux en cette circonstance. Nos futurs troupiers se sont ensuite rendus à la gare par groupes, rangés par quatre et au pas.

Un moment le bruit avait couru en ville qu'un triste accident avait signalé le départ des conscrits. On parlait de la mort subite d'un nouvel enrôlé, à son arrivée à la citadelle. Renseignements pris à bonne source, voici à quoi se réduisent ces racontars :

Samedi est arrivé, avec tous les jeunes gens de son contingent, un jeune Armentiérois, Jean-Baptiste Desweimer, dont la santé n'était pas très solide, d'ailleurs. Visité à son arrivée par le médecin-major, Desweimer a été reconnu incapable de rejoindre son corps et il a été conduit à l'hôpital. Jeudi matin, ce jeune homme est mort des suites d'une méningite.

Un jeune vaurien. — Mercredi matin, un jeune ouvrier de la filature de MM. Crépy et fils, boulevard de la Moselle, le jeune Edouard Leclercq, demeurant rue Nationale, a failli, par un acte de méchanceté inqualifiable occasionner un accident dont les conséquences eussent pu être terribles pour ses compagnons.

Ce jeune vaurien, poussé par un motif qu'on ne s'explique pas, s'était procuré un morceau d'acier très dur qu'il jeta dans les engrenages d'une roue de transmission. Heureusement, la courroie glissa immédiatement de la roue et aucun accident ne se produisit.

Leclercq avait d'abord eu l'idée de jeter son morceau de fer dans les peigneuses, mais comme deux de ses compagnons, les jeunes Ghesquière et Sarasin n'avaient pas voulu suivre ses conseils et s'associer à sa mauvaise action, il y avait renoncé. On ne peut que se féliciter de ce hasard car la présence de ce morceau de fer aurait occasionné dans les peigneuses les avaries que l'on sait, facilement, et les plus graves accidents étaient à craindre, outre qu'il eût pu occasionner un incendie.

Arrêté et interrogé sur le motif qui l'avait fait agir, Leclercq a répondu que désirant avoir quelque temps de repos, il en aurait profité pendant le temps que les peigneuses n'auraient pas fonctionné.

Ces réponses ne paraissant pas satisfaisantes, Leclercq a été maintenu en état d'arrestation.

Concerts et Spectacles

Hippodrome de Roubaix. — Représentation des *Huguenots*, opéra en cinq actes, paroles de Scribe et musique de Meyerbeer.

L'interprétation de cette œuvre magistrale, jeudi soir, a été splendide. Mme Dargissonne a fait de nouveau admirer son talent dans le rôle de Valentine. Elle s'est fait rappeler aussi que son excellent partenaire après le duo du troisième acte : *O terreur je tressaille.* Le public ne l'a pas moins applaudie en même temps que M. Casset après le quatrième acte, où elle a encore eu l'honneur d'un second rappel.

Mlle Falnay, dans le rôle de Marguerite de Navarre, a fait une très belle princesse, grâce à ses qualités artistiques et à son physique. Le second acte a été pour elle un succès complet : elle a chanté avec beaucoup de charme et de grâce l'air *O beau pays de la Touraine* et a été particulièrement applaudie.

Mlle Lacroix mérite aussi tous les éloges pour la façon dont elle a rempli le rôle du page Urbain; elle a eu sa part d'applaudissements dans la cavatine qui commence le second acte.

M. Casset, qui représentait Raoul de Nangis et que le public admirait en même temps que Mme Dargissonne, s'est fait aussi rappeler avec Mlle Falnay après le duo du second acte : *Beauté divine, enchanteresse.*

Sous les cheveux blancs de Marcel, M. Lavallée avait pour lui toute la bienveillance du public. Heurtant avec le choral de Luther les convictions des seigneurs catholiques, défiant avec le *piff, paff*, les sentiments de ses anciens ennemis de La Rochelle, il impressionnait vivement tous ceux qui l'écoutaient. Le talent dont il a fait preuve dans le rôle de Marcel lui a mérité les honneurs du rappel après le grand duo du troisième acte, et surtout dans le trio des bocés à l'avant-dernier tableau.

M. Auer tient en toute perfection le rôle de Nevers et comme chanteur et comme comédien. Quant à M. Péloga, il compose un superbe Saint-Bris, parfait d'aisance, de bonne tenue, et d'une voix merveilleusement égale.

Les chœurs et l'orchestre ont été entraînés avec ardeur par M. Amalou. L'habile directeur, toujours aussi imposant et dont le bâton continue son impeccabilité, a fait applaudir à outrance les scènes de la *Conjuration* et de la *Bénédiction des poignards*.

Mlles Pastore et Parrizi et les dames du ballet ont eu leur succès ordinaire dans le *Pas des Baigneuses* et le *Pas des Bohémiens*; elles ont agréablement diverti le public.

Théâtre de Roubaix. — A la salle de la rue Archimède, le programme de la soirée de jeudi comportait un opéra-comique, la *Petite Mariée*, et, comme levée de rideau, une petite comédie en un acte d'un de nos compatriotes, dissimulé sous le pseudonyme poétique de Marius de Walfleury.

En flagrant délit, tel est le titre de cette comédie où le délit, bien que flagrant, est rien moins que pendable

Deux amies d'enfance, Hélène et Julie, ont épousé la première le comte Hector d'Elissac, la seconde le marquis Albert de Galgala. La mère d'Hélène, Mme de Grave, sourde et par surcroit soupçonneuse à l'égard de son gendre, est fort contrariée d'un bal que ce dernier, pour complaire à sa femme, a donné dans la maison de campagne de sa belle-mère.

Il goûte lui-même fort peu les divertissements de cette fête et s'en échappe pour respirer à son aise. L'amie de sa femme, Mme de Galgala, vient le chercher pour le ramener au milieu de ses invités. Cette démarche change les soupçons de sa belle-mère en une intime persuasion qu'elle réussit à faire passer dans l'esprit de sa fille.

D'autre part, par vengeance, Germain, le valet de chambre de Mme de Grave, fait remettre à la marquise de Galgala une lettre dans laquelle son mari est accusé d'infidélité.

Les deux jeunes femmes se mettent séparément en observation pour convaincre et punir leur époux respectif. M. d'Elissac rentre alors, satisfait d'être délivré des embarras du bal. Sa belle-mère, qui est sortie pour faire une promenade dans sa propriété, revient tout effarée de la frayeur que lui ont causée des maraudeurs. Son gendre, à ses appels désespérés, se précipite à sa rencontre.

Hélène et Julie, qui ne l'ont pas reconnu à cause du châle qu'elle a sur la tête sortent furieuses de leur cachette.

La méprise s'explique, les ménages se réconcilient et la toile tombe.

Des scènes d'un fin comique agrémentent cette comédie qui a été bien interprétée par Mmes Grausdet, Bertild et Couvreur, et par MM. Beaujol, H. Couvreur et G. Deschamps.

La *Petite Mariée*, opéra-comique de M. E. Lelerrier et A. Vanloo, a fourni à M. Charles Lecocq l'occasion d'écrire une scintillante musique qui plaît par son allure vive et légère et par ses mélodies faciles et entraînantes.

Mlle M. Deschamps, dans de ravissantes toilettes, a rendu avec aisance le rôle de Graziella dont elle a chanté les airs avec grâce et sûreté. Lucrezia a trouvé en Mme Couvreur une bonne interprète, ainsi que Théobaldo en Mlle Sias.

Mlles Louise, Bertild, Deville et Verbeck ont représenté aussi leur personnage d'une façon très satisfaisante. Les mêmes éloges sont dus à MM. Army, Burgat, H. Couvreur, G. Deschamps, Lanoux et Beaujol. Les chœurs ont été parfaits d'ensemble et de justesse, et l'orchestre, sous la direction de M. Brioli, a contribué pour sa part au succès de l'interprétation qui a soulevé plusieurs fois les applaudissements de l'assistance.

HIPPODROME-THÉATRE

Jeudi 23 Novembre

FAUST

Opéra en 5 actes et 9 tableaux de MM. Barbier et Carré
Musique de Ch. Gounod.

PORTRAITS

Artiste Portraitiste Russe

A. MISSCHKIN

Se charge des portraits d'après nature et des agrandissements d'après photographie de toutes grandeurs.

58, RUE D'INKERMANN, 58 79360

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 16 novembre.* — OUTRAGES A UN JUGE DE PAIX. — M. Petit, juge de paix à Roubaix pour le canton Nord, appelé le premier à la barre comme témoin, expose au tribunal qu'il avait été informé du décès d'une personne appelée Dessaux et s'était rendu au domicile mortuaire pour y dresser inventaire.

Or, comme il n'existait rien dans la maison, il rédigea un procès-verbal de carence.

Or, lors de la réunion du conseil de famille, l'un des membres présents, Jules Dessaux, dit en s'adressant au Juge que ce dernier n'avait pas fait son devoir, qu'il en référerait au procureur-général, au ministre; or, comme cette interpellation était faite sur un ton très violent, M. le Juge de Paix dut faire sortir l'individu.

A l'issue de la réunion Dessaux consentit à faire des excuses; M. Petit les accepta, mais, il avait parlé au magistrat, le cigare à la bouche et avait conclu en ces termes : « Vous vous souviendrez de moi. »

C'est à la suite de ces circonstances que plainte fut portée. A l'audience, Jules Dessaux ne comparaît pas. Plusieurs témoins viennent confirmer les dires de M. le juge Petit. Dessaux est, par défaut, condamné à un mois d'emprisonnement.

UN INCIDENT DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES A TOURCOING. — On se souvient que le soir des élections du ballottage, à Tourcoing, avait eu lieu, au café Leclercq, entre partisans opposés des deux candidats, une bagarre au cours de laquelle plusieurs jeunes gens avaient été blessés et d'autres mis ensuite en état d'arrestation.

L'enquête faite à ce sujet aboutit à la citation en correctionnelle de MM. Henri et Emile Six, Chauvel et Cyrille Demarquette. Lebrun, d'abord impliqué, avait bénéficié d'un non-lieu. Les quatre prévenus comparaissent : ils n'ont point d'antécédents judiciaires et sont bien notés.

Cinq témoins ont été assignés à la requête de la prévention; l'un deux a fait défaut.

Pedat, le premier entendu, explique qu'ils étaient, quelques camarades et lui attablés dans le café Leclercq, quand ils virent une dizaine de personnes entrer précipitamment dans l'établissement : tous ces gens portaient des cannes; à peine arrivés ils se mirent à frapper sur le témoin et les autres qui l'accompagnaient. Verbeke reçut un coup sur la tête; Bauduin, outre plusieurs blessures, eût le bras gauche percé d'une canne à épée: le sang sortit en abondance. Puis on jeta des chaises, des chopes; la mêlée devint générale, jusqu'à ce que la police survint.

Le témoin dit que les quatre inculpés ont tous frappé; seulement il ne peut désigner lequel portait la canne à épée et en a blessé Bauduin.

Le prévenu Demarquette, interpellé, nie formellement s'être servi d'une canne par la raison bien simple qu'il n'en avait pas. Ici, une assez vive altercation entre Demarquette et Pedat.

Bauduin et Verbeke sont d'accord sur les faits avec les deux premiers témoins : ils disent avoir été frappés au moins par trois des prévenus qu'ils désignent : Verbeke est moins affirmatif. Mais l'auteur du coup d'épée est toujours inconnu. Mme Leclercq, la cafetière, ne sait qu'une chose : c'est que, avant l'arrivée des inculpés, tout était calme chez elle, que ces derniers sont entrés en coup de vent, qu'elle a eu des verres, des sièges, des lampes, des tables brisés, mais quant à dire qui a frappé, elle l'ignore. Elle n'a pu que constater les résultats de la lutte.

Plusieurs témoins à décharge ont été appelés, il n'y a d'importantes que les dépositions de deux d'entre eux, qui déclarent que, eux-mêmes et les prévenus, avaient été poursuivis par une bande de soixante personnes, criant à bas Barrots ! à bas la calotte ! et qu'au moment où ils se réfugiaient chez Leclercq, une brique venant de dehors était tombée au milieu de l'estaminet ; même plusieurs de ceux qui étaient dans l'intérieur avaient jeté des verres et des chaises dans la direction du groupe qui venait d'entrer.

Après la déposition du dernier témoin M. A..., Mme Leclercq intervient pour affirmer que A.. , n'était point présent au début de la scène et qu'il n'avait vu que la fin.

M. A... proteste énergiquement et persiste dans sa déclaration. Les dépositions terminées, le tribunal prononce une condamnation de dix francs contre le témoin Cocq qui ne comparaît pas: il ordonne qu'il sera réassigné à ses frais pour l'audience de samedi à laquelle la cause est renvoyée. Il est décidé que les témoins déjà entendus ne seront pas tenus de revenir.

UN ACTE DE BRUTALITÉ. — Lors d'une discussion dans le ménage, Mme Omer, à Roubaix, avait lancé à sa femme un violent coup de pied dans le ventre, alors que la malheureuse se trouvait dans une position intéressante. Elle dut être soignée à l'hôpital. Il n'y eut pas, il est vrai de naissance anticipée, mais la femme avait beaucoup souffert. Mme était ainsi poursuivi pour coups et blessures : il est condamné à trois mois de prison et 16 fr. d'amende.

MŒURS SAUVAGES. — Dans les derniers jours du mois d'août, plusieurs individus, après avoir passé la soirée ensemble dans un estaminet de Tourcoing, s'en retournaient chez eux, quand l'un, appelé Désiré Vanheescke, vint à accuser son compagnon d'occasion de lui avoir volé sa montre. L'autre proteste, on engage une altercation, et en fin de compte, Vanheesche s'écrie : « Eh bien ! attendez un peu, je vais aller chercher mon chien ! » Comme il fut dit, Vanhesche revient bientôt avec un molosse qu'il excite contre son adversaire qu'il avait d'abord terrassé.

Le chien saute sur le malheureux, lui fait sur le visage, aux lèvres de cruelles morsures, et le met dans un état pitoyable. Si d'autres personnes n'étaient intervenues, le chien aurait dévoré sa victime. On conçoit que cet acte sauvage ne devait pas rester impuni. Vanheesche fut traduit en correctionnelle.

— Mais c'est abominable ce que vous avez fait là, lui dit M. le Président.

Vanheesche prétend qu'il avait été attaqué, qu'on lui avait volé sa montre et que ne sachant comment se défendre, il avait lâché son chien. Les déclarations des témoins le contredisent sur ce point. Vanheesche n'a pas été condamné en France: mais en Belgique il a eu déjà des démêlés avec la justice. Il se voit condamner à trois mois de prison.

POUR VIOLENCES, à Roubaix, Emile Nusbauner, dix jours. Achille Soubry, également à Roubaix, huit jours et cinq francs d'amende.

LE CONTENU D'UN TIROIR, quinze francs, dérobé par le petit Bruno Dekyste, dans un cabaret à Roubaix, avait été partagé entre les camarades Vanhoutte, Louis Demoor, Henri Bart, et Gustave Caudde. Les cinq pères avaient été assignés comme civilement responsables : leurs enfants leur sont remis, mais ils sont tenus des frais.

TOUTE LA FAMILLE BERNARD, le père, la mère, le fils, la fille a, à Lys, été poursuivie par trois jeunes gens qui n'ont point porté, il est vrai, de coups bien graves. Emile et Arthur Denoulet et Désiré Medstgal en sont quittes chacun pour seize francs d'amende.

VOL DE CHARBONS. — Au commencement du mois d'octobre, deux tombereaux de charbons appartenant à M. Lemaire à Tourcoing avaient été détournés par Jules Cattoire, domestique de la maison qui, au lieu d'amener le véhicule de la gare à la rue de Guines les avaient dirigés vers la rue de l'Epine. Le poids était de 3300 kilog. et la valeur de 105 francs.

Cattoire encourt une peine de quatre mois.

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la

Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, antigalireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 16 novembre

Présidence de M. le conseiller TELLIER.
Ministère public : M. SCHLEMER, substitut du procureur général

2e affaire. — **Vols à Valenciennes**

Le résultat est le suivant : Fouquet cinq ans de réclusion; Lainelle huit ans de réclusion; Natier quatre ans de prison; la femme Fouquet est acquittée. Défenseurs : Mes Regnault, Bertauld, Pouey et Lattement.

Audience du vendredi 17 novembre

Présidence de M. le conseiller TELLIER.
Ministère public : M. BLONDEL, avocat général.

1re affaire

ASSASSINAT A ROUBAIX

L'ACCUSÉ

Joseph-Jean-Baptiste Delerue, âgé de 45 ans, est né à Roubaix, le 10 février 1848. C'est un tisserand de cette ville.

EXPOSÉ DES FAITS

Le 12 septembre dernier, Lucrèce Botel, femme Delerue, ménagère, s'était couchée avec son mari, quand ce lui-ci, vers deux heures du matin, lui porta au ventre, pendant son sommeil, un coup de rasoir qui lui fit une blessure transversale de 25 centimètres de longueur. Cette plaie sectionnait la paroi abdominale et laissait les intestins à nu. Elle détermina une intense hémorrhagie et une péritonite suraiguë, suivie le lendemain de la mort.

Après son meurtre, l'accusé se rendit au bureau de police, se constitua prisonnier et déclara avoir frappé dans un accès de jalousie.

Les renseignements recueillis sur la femme, la représentent comme ayant une conduite régulière et s'occupant exclusivement de son ménage et de ses nombreux enfants.

Delerue aurait reconnu que son intention était bien de la tuer. Dans ce but, il aurait, le 11 septembre, acheté l'arme dont il s'est servie, après l'avoir cachée avant de se mettre au lit, sous son matelas.

L'instruction établirait la vente par lui de deux reconnaissances du Mont de Piété. Il aurait employé le produit de la vente à l'achat du rasoir que, la veille du crime, il montrait à plusieurs témoins, en leur disant qu'il comptait en faire usage pour tuer sa femme.

Delerue est condamné à dix ans de travaux forcés. — Défenseur, Me Joubert, de Paris.

2e affaire. — **Détournements et faux à la Madeleine-lez-Lille**

Le 3 février dernier, M. Cardon, commis principal des contributions indirectes, et chef de service à la fabrique de produits chimiques de MM. Moreau et Vouturiez à Saint-André, vit que ses registres ne concordaient pas avec ceux de M. Eugène-Auguste Solle, âgé de 49 ans, receveur buraliste à la Madeleine-lez-Lille. M. Cardon, signalant une irrégularité, le directeur chargea un inspecteur de vérifier la recette de la Madeleine.

Celui-ci constata qu'il existait dans la caisse du comptable, un déficit de 3 339 fr. 99 provenant de détournements que M. Solle dissimulait en falsifiant trois de ses registres : le registre 4B spécial, servant à la perception des droits sur les alcools dénaturés; le registre 4B ordinaire, servant à la perception des droits sur les alcools purs, fournis par les marchands en gros, aux consommateurs et le registre n° 9, servant à la perception des droits de consommation acquittés lors de l'arrivée des alcools, par les débitants dispensés de l'exercice.

L'accusé a prétendu n'avoir commis aucun détournement. Il a déclaré qu'en mars ou avril 1892, en allant faire un versement à chef de receveur, il avait perdu 3.500 francs en billets de banque. Il a reconnu avoir altéré ses registres, mais uniquement pour dissimuler la perte qu'il avait faite.

Mais, d'après l'inspecteur, M. Solle aurait commencé, en 1890, les faux avec lesquels il dissimulait ses détournements. Il aurait varié sur la date de sa prétendue perte.

Il a été condamné, en 1863, à un mois de prison pour vol. Avant de venir à la Madeleine, il était receveur buraliste à Douai; il avait été déplacé à la suite d'un détournement de 909 francs qu'il avait pu rembourser grâce au concours d'un parent.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici la répartition des députés du Nord et du Pas-de-Calais pour chaque bureau de la Chambre :

1er bureau. — MM. Carpentier-Risbourg (Nord), Coget (Nord), Le Gavrian (Nord), Plichon (Nord).

2e bureau. — MM. Guillemin (Nord), Rose (Pas-de-Calais).

3e bureau. — MM. Adam (Pas-de-Calais), Basly (Pas-de-Calais), Lamendin (Pas-de-Calais).

5e bureau. — MM. Jung (Nord), des Rotours (Nord).

6e bureau. — M. de Montalembert (Nord).

7e bureau. — MM. Dubois (Nord), Georges Graux (Pas-de-Calais), Weil-Malez (Nord).

8e bureau. — MM. Henry Cochin (Nord), Defontaine (Nord), Dron (Nord), Evrard Elez (Nord), Pierre Legrand (Nord), Tailliandier (Pas-de-Calais).

9e bureau. — MM. Guesde (Nord), Jonnart (Pas-de-Calais).

10e bureau. — MM. Boudenoot (Pas-de-Calais), Dussaussoy (Pas-de-Calais), Panien (Pas-de-Calais), Loyer (Nord), Ribot (Pas-de-Calais).

11e bureau. — MM. Hayez (Nord), Lemire (Nord), Lepez (Nord), Sirot-Mallez (Nord).

Dunkerque. — *Une importante affaire de fraude.* — Le parquet de Dunkerque s'occupe en ce moment d'une affaire de fraude dans laquelle seraient compromis un grand nombre de personnes.

L'affaire d'Esquelbecq. — L'affaire Gantois vient d'entrer dans une nouvelle phase. En effet hier soir Gantois a avoué à M. le juge d'instruction, qu'il avait caché une somme de 15,000 fr. chez une épicière à Bambecque; une autre somme de 10,000 fr. aurait été déposée chez un de ses parents à Dunkerque.

Le parquet s'est rendu immédiatement à Bambecque.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 16 novembre.* — Suzanne Duforest, rue de l'Alma 218. — Louis Lamerant, rue Barbe-Bleue 2. — Madeleine Hazebrouck, rue des Parvenus 84. — Jeanne Vigin, rue des Fossés 39. — Désiré Foucart, rue Meyerbeer, cour Vanmeenen 5. — Amand Sorge, rue de Denain, cour d'Halluin 5. — *Mariage.* — Adolphe Drauxy, 25 ans, voyageur de commerce, rue Derème 74 et Marie Delbar, 25 ans, sans profession, rue de la Tuilerie 26. — *Déclarations de décès.* — Amélie Défontaine, 53 ans, rue du Collège 84. — Henri Desmons, 17 heures, rue Vaucanson 14. — Jules Desreux, 3 ans, rue de Lenze 4. — Alexandre Desmerets, 36 ans, rue de l'Epeule, cour Lepers. — Alfred Leclercq 4 an et 11 mois, rue d'Ath 31. — Léontine Dumortier, 8 mois, rue Jacquart, cour Dhalluin 11. — Henri Vandeputte, 15 mois, rue Gretry 30. — Auguste Veirman, 3 mois, rue Wagram 21. — Appoline Grugeon, 86 ans, rue de Lannoy 25. — Anaïse Laguche, 11 jours, rue Watt 54.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 16 novembre.* — Désiré Alive, rue du Chêne-Houpline. — Rosalie Paco, rue Nationale. — Maria Broutin, rue du Brun-Pain. — Louis Cosplain, rue Joire. — *Déclarations de décès.* — Jeanne Lecoutre, 6 mois, à la Croix-Rouge. — Léon Bourgois, 7 mois, rue du Virolois. — Jules Ghestem, 54 ans, bobineur, Hôpital Civil.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines » sont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis de Mademoiselle Amélie LEFEBVRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Amélie LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 15 novembre 1893, dans sa 28e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 18 courant, à 8 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Chanzy, 71.

Les amis et connaissances de la famille LORTHIOIS-VUYLSTEKE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sidonie-Séraphine VUYLSTEKE, membre du Tiers Ordre de Saint-François, veuve de M. Cyrille LORTHIOIS, pieusement décédée à Tourcoing, le 15 novembre 1893, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 17 dudit mois, à 9 heures 1/2, aux Vigiles des Morts qui seront chantées le même jour, à 3 heures 3/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 18, à 10 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 96.

BELGIQUE

Mouscron (Risquons Tout). — *Un incendie.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi un commencement d'incendie s'est produit chez M. Hocepied, cabaretier, à Risquons-Tout.

Vers quatre heures du matin M. Hocepied, fut réveillé en sursaut, ainsi que sa femme, par le crépitement des flammes.

Avec l'aide de quelques voisins accourus sur le lieu du sinistre, ils attaquèrent l'incendie qui paraît avoir pris naissance au plafond du rez-de-chaussée et qui s'est rapidement communiqué à deux chambres situées au premier étage et ensuite au grenier; ils furent assez heureux pour en enrayer les progrès.

Pendant ce temps, la cloche paroissiale avertissait les pompiers qui accoururent avec une pompe à bras; au bout de quelques minutes ils purent éteindre ce commencement d'incendie dont on ignore encore la cause.

Les dégâts qui s'élèvent à une somme de 300 fr. environ, sont couverts par une assurance.

Rolleghem. — *Une double tentative de meurtre.* — Dans la soirée de mercredi, vers sept heures et demie, une cabaretière, Emma Cattelain, célibataire, âgée de 27 ans, demeurant au hameau du « Toubouck, » à Rolleghem, était allée en sabots chercher son frère qui se trouvait dans un estaminet voisin.

Elle retournait seule chez elle lorsque, passant en face de la maison occupée par un géomètre-juré, Adolphe Cattoir, habitant également Rolleghem, elle vit celui-ci portant un fusil. Il était placé en regard d'une fenêtre de sa demeure. Visant la cabaretière au passage, il déchargea un coup de son arme.

La jeune fille reçut plusieurs plombs à la jambe et à pied gauche et, surmontant la douleur que lui causait ses blessures, elle se traîna chez un tisserand, François Van Mol, dont l'habitation était à une courte distance du théâtre de l'attentat.

Un médecin de Dottignies, M. le docteur Labarre, appelé en toute hâte, ne tarda pas à arriver sur les lieux. Il donna les premiers soins à la fille Cattelain, dont heureusement les jours ne sont pas en danger. C'était par vengeance que le géomètre avait tiré sur elle.

A l'audience de la simple police du vendredi 10 novembre, l'épouse Cattoir comparaissait devant M. le juge-de-paix du canton de Mouscron, pour injures verbales. Le frère d'Emma Cattelain, témoin dans l'affaire, déposa contre l'inculpée. De là le ressentiment du géomètre contre lui et sa sœur.

Jeudi de bonne heure, M. Schevenels, brigadier de gendarmerie et le gendarme Vanderhaeghen, de la brigade de Mouscron, sont descendus sur les lieux et ont commencé une enquête au cours de laquelle une cartouche et un fusil Lefaucheux, du calibre six, ont été saisis.

Dans la même matinée, diverses plaintes ont été formulées à la gendarmerie contre Cattoir.

Citons la plus importante. Une autre tentative de meurtre avait été commise par celui-ci, à la date du 2 septembre dernier.

Un tisserand de Rolleghem, Jules Coosaert, âgé de vingt-sept ans, revenait d'une kermesse des environs.

Le voyant passer en face de sa maison, Cattoir, qui s'était armé d'un fusil, tira sur lui.

Le tisserand fut atteint d'un coup de feu dans les reins. Il en porte encore les traces. Il va sans dire que la gendarmerie a ouvert également une enquête sur ce criminel attentat.

Le géomètre est mal noté et craint dans la localité. Cossert n'avait pas osé porter plainte aussitôt par crainte des vengeances de cet individu, ce n'est que lorsqu'il apprit la dénonciation de la seconde tentative de meurtre qu'il n'hésita plus à instruire la gendarmerie de celle dont il avait été victime.

Visite du Roi à Liége. — Il est onze heures précises quand le train royal, composé de trois voitures, s'arrête devant la gare. Sa Majesté descend de sa berline suivie du ministre de la guerre.

D'un autre compartiment descend son aide-de-camp, M. le baron Snoy.

Sa Majesté, qui est en petite tenue de général, est reçue par M. Poty de Thozée, gouverneur, M. Léon Gerard, bourgmestre, l'évêque de Liége, Mgr Doutreloux, suivi de deux vicaires généraux.

La foule salue le Roi d'acclamations sympathiques et répétées.

Sur la route que doivent suivre les équipages royaux, des drapeaux flottent à toutes les fenêtres.

La représentation proportionnelle. — **Réunion des Droites.** — Les Droites de la Chambre et du Sénat se réuniront mardi pour délibérer sur la représentation proportionnelle.

Un krach à Anvers. — L'agent de change Franck, qui s'était enfui d'Anvers après avoir soustrait à son patron 57,000 francs, s'est suicidé aujourd'hui matin dans un train de Groenendael.

Grévistes en correctionnelle. — 48 individus ont comparu jeudi matin devant le tribunal de Charleroi, sous la prévention d'atteintes à la liberté du travail au charbonnage n° 5 de Bascoup.

La plupart sont des jeunes gens. L'instruction a démontré que les faits mis à charge de trois des prévenus n'étaient pas établis et les a acquittés. Deux autres, âgés de moins de 16 ans, ont été condamnés à 50 francs d'amende.

D'autres ont reçu une condamnation à 100 francs d'amende, conditionnellement, pour avoir pris part à des rassemblements. Les condamnations sont conditionnelles.

Huit des prévenus, qui ont porté des coups, sont condamnés chacun à 10 jours de prison non conditionnelle.

Vol de 55,000 francs à Anvers. — Mercredi matin, le comptable de M. Sanot, banquier à Anvers, disparaissait en emportant de la caisse de son patron, une somme de 55 000 francs. Peu d'heures après, M. Sanot fit la douloureuse constatation de la fugue de son employé et porta plainte.

Une surveillance active fut organisée dans toutes les gares du pays. A cinq heures, un télégramme parvint à la police d'Anvers; l'infidèle s'était suicidé au moyen d'un revolver dans un compartiment de chemin de fer à Roosendaal. Aucune valeur n'a été trouvée sur lui.

Franck ayant eu vent du mandat d'amener qui avait été lancé contre lui par le parquet d'Anvers, s'est suicidé à proximité de Rosendael. Dans sa poche on a trouvé un coupon pour Bréda.

Le parquet anversois, saisi de la plainte des victimes de Franck, avait immédiatement ouvert une enquête. Celle-ci a démontré qu'on se trouve encore en présence d'actes de morale neutre et indépendante.

Explosion à Avelghem. — Depuis à peine quelques semaines un nommé M..., demeurant à Bruxelles, rue des Trois-Têtes, exploite à Avelghem, avec les époux Vaudeg..., une fabrique de parfumeries.

Jeudi, M. M... et M